

# RP GLOBAL

RENEWABLE POWER

## Projet de parc agrivoltaïque de Bussière

Commune de Val-d'Oire-et-Gartempe (87)

Octobre 2022

Marina **BUJON**

Propriétaire et exploitante agricole

✉ [marinabujon@orange.fr](mailto:marinabujon@orange.fr)

📞 06 85 72 56 22

Amandine **SZURPICKI**

Responsable développement Sud-Ouest

✉ [a.szurpicki@rp-global.com](mailto:a.szurpicki@rp-global.com)

📞 06 02 18 22 77

# Sommaire

1. **Contexte énergétique**
2. **Présentation de RP Global et du développement de projet**
3. **Approche agrivoltaïque**
4. **Zones d'études et synthèse des études initiales**
5. **Implantations projetées et mesures d'intégration**
6. **Prochaines étapes**





# 1. Contexte énergétique

# Contexte : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)



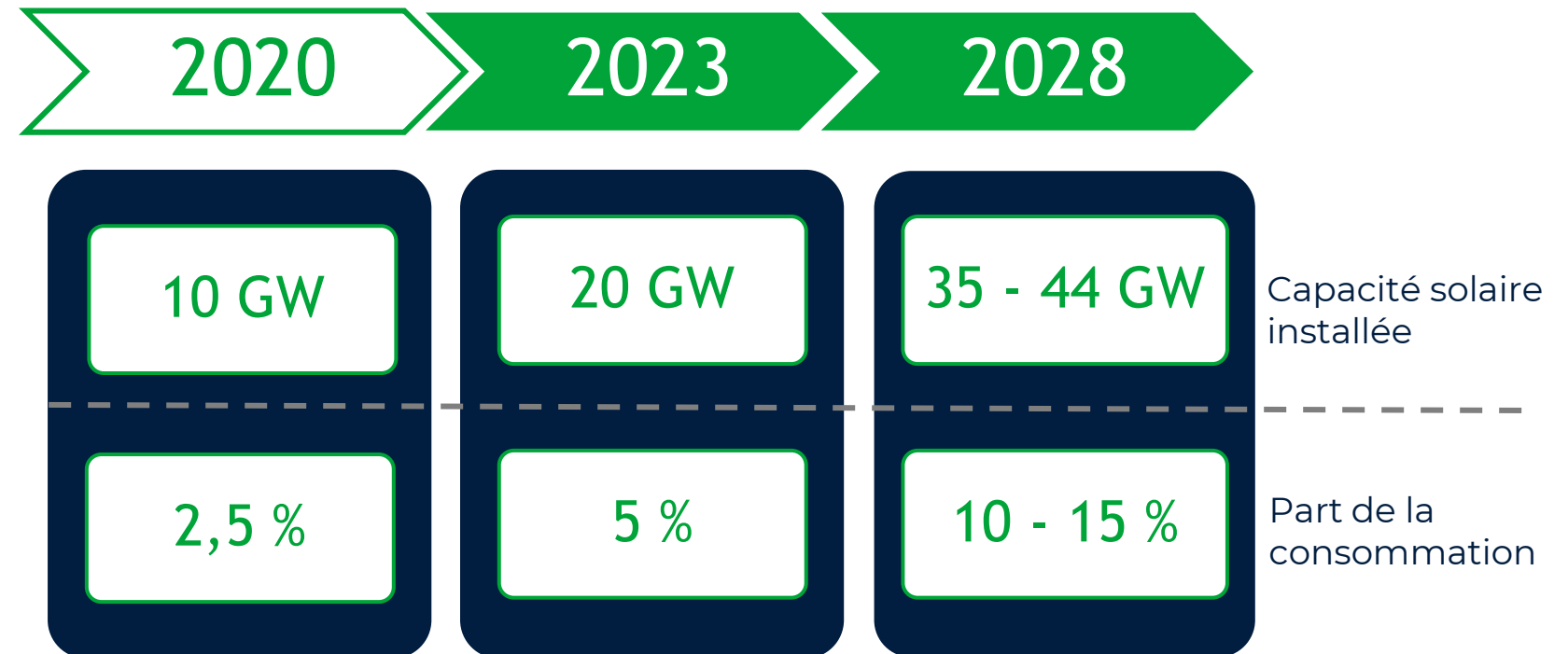
Loi relative à la **transition énergétique** pour la croissance verte du **17 août 2015**



Atteindre **40 % d'énergies renouvelables** dans la **consommation finale** brute d'énergie.



D'ici 2030



## Sources :

RTE : [Bilan électrique solaire RTE 2020](#)

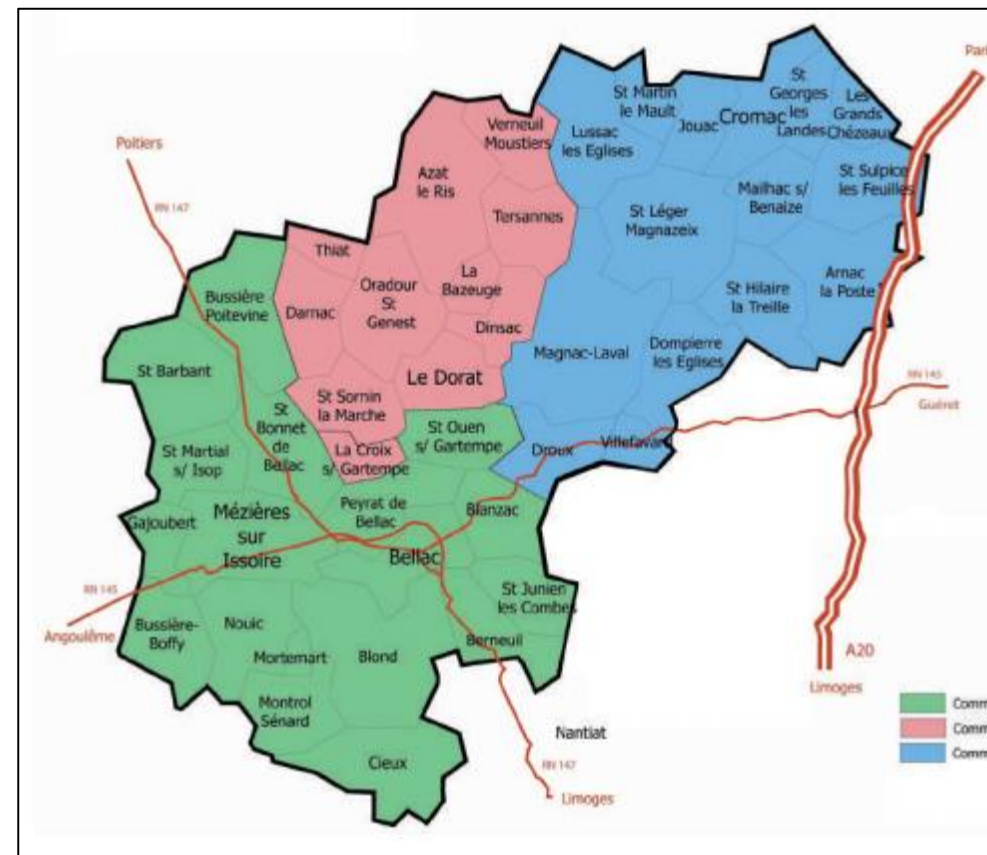
PPE : [Programmation pluriannuelle de l'énergie 2020](#)

# Contexte : à l'échelle du territoire (1/2)

La **Communauté de communes du Haut Limousin en Marche (CCHLEM)** affiche de fortes ambitions pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique sur son territoire.

Son **Plan climat air énergie territorial, ou PCAET**, approuvé en juin 2021, pose plusieurs orientations en la matière :

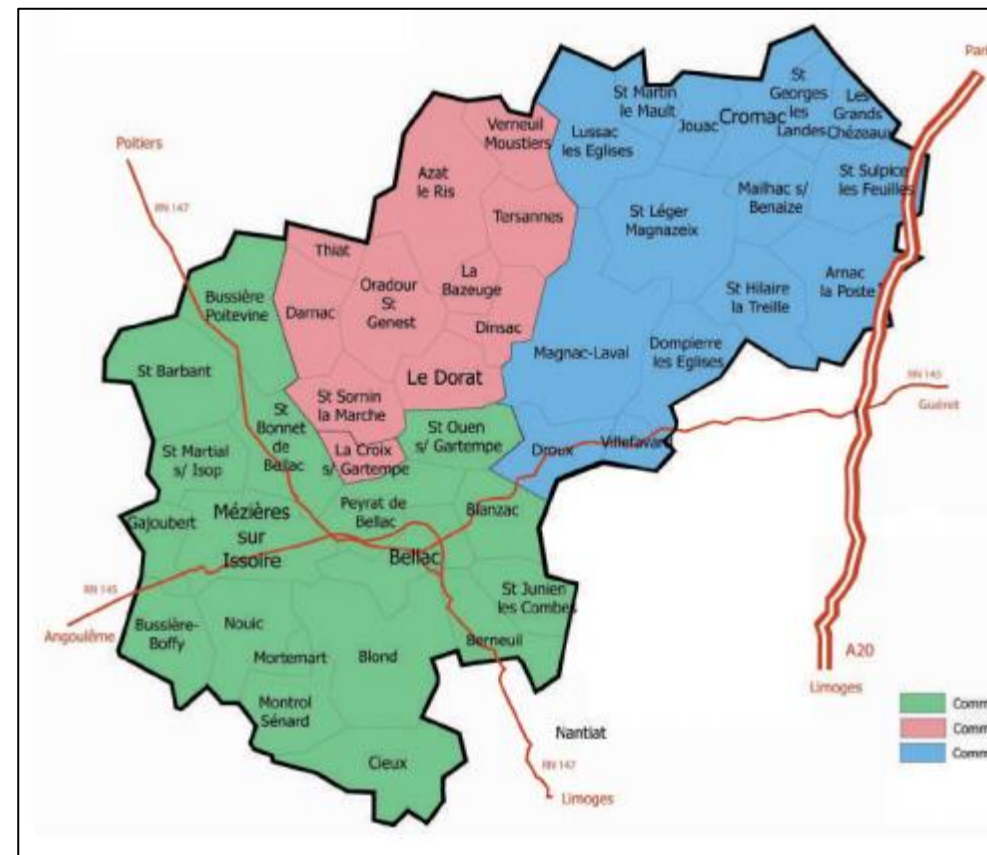
- ➊ Réduire les consommations des secteurs résidentiels et des transports ;
- ➋ Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques dans le secteur agricole ;
- ➌ Lutter contre la précarité énergétique des ménages liée au logement ;
- ➍ Tirer profit des potentiels de développement d'énergies renouvelables locales tout en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociétaux et architecturaux ;
- ➎ Amplifier le stockage de carbone dans les sols en limitant la disparition des prairies.



# Contexte : à l'échelle du territoire (2/2)

Concernant le **développement des énergies renouvelables**, cela se traduit notamment par les objectifs ambitieux suivants :

- ➔ Atteindre 87% d'énergie renouvelable par rapport à la consommation d'ici 2030 et devenir un territoire à énergie positive (TEPOS) à l'horizon 2050. L'éolien, le photovoltaïque et la méthanisation font partie des filières prioritaires.
- ➔ Réfléchir à des solutions alternatives voire innovantes dans les secteurs des transports et de l'auto-consommation.
- ➔ Augmenter de 215 GWh/an la production d'énergie solaire sur bâtiments et au sol, en adéquation avec les enjeux territoriaux (agriculture, paysages...) et écologique.







# 2. Présentation de RP Global et du développement de projet

**RP GLOBAL**  
RENEWABLE POWER

# Qui sommes-nous ?

RP GLOBAL  
RENEWABLE POWER

Expérience et solidité d'un groupe international...

484 MW

de projets en  
exploitation ou en  
construction

+ 4 GW

de projets en  
développement  
dans le monde

12 pays

présence d'agences  
dans le monde



Hydroélectricité



Éolien



Photovoltaïque

...Un esprit d'entreprise familiale

3 agences

Lille (siège social)  
Bordeaux (agence Sud-  
Ouest)  
Avignon (agence Sud-Est)

40  
collaborateurs

1 000 MW

de projets en  
développement **en**  
**France**

# RP GLOBAL

RENEWABLE POWER





# Nos engagements



## **QUALITÉ :**

RP Global est en recherche constante d'une qualité irréprochable dans le développement de ses projets, et ce à toutes les étapes, envers son équipe interne et ses partenaires afin de garantir aux territoires un projet durable et sain.

## **INNOVATION :**

Grâce à son expérience et à la solidité du groupe, RP Global adopte une approche innovante sur les projets développés : nouvelles énergies (photovoltaïque), mix énergétique (photovoltaïque et éolien), concertation adaptée, ...

## **PROXIMITÉ :**

Avec la mise en place d'une équipe projet dédiée, du foncier jusqu'à l'exploitation du parc, au plus proche des acteurs du territoire.

## **CONCERTATION :**

C'est par l'acceptabilité qu'un projet gagne en qualité et devient durable. RP Global s'engage sur le territoire à informer régulièrement sur les avancées des projets grâce à des permanences, Comités Locaux de Suivi, réunions d'information, sites internet dédiés et outils digitaux.

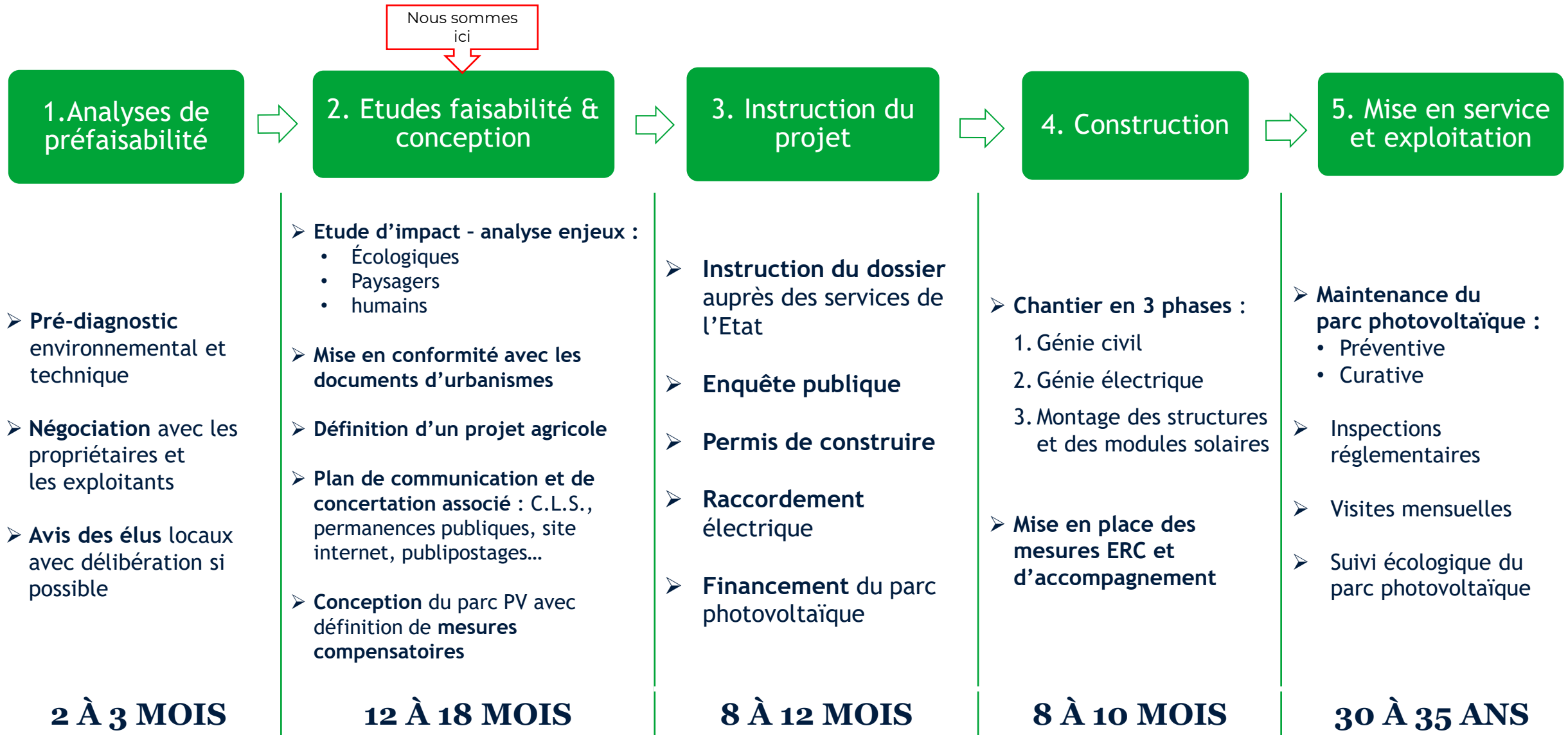
## **CITOYEN :**

Pour des projets fédérateurs, liés aux volontés citoyennes, pour contribuer à atteindre les objectifs fixés par l'Etat, et œuvrer pour la transition énergétique des territoires.

## **DURABLE :**

RP Global devient un membre actif des communautés locales sur lesquelles chaque projet s'implante et souhaite ainsi construire un rapport sain et durable avec toutes les parties prenantes.

# Etapas d'un projet photovoltaïque



# Les bénéfiques locaux



## Transition énergétique

Inscription forte du territoire communal et inter-communal dans les objectifs de la transition énergétique par la participation à la production d'une électricité propre et locale : le fonctionnement d'un parc photovoltaïque de 10 MWc correspond à la consommation électrique d'environ 2 750 foyers français.



## Electricité propre et durable

Production électrique d'un parc photovoltaïque de 10 MWc :  
Consommation électrique d'environ 2 750 foyers en France



## Appui à l'agriculture

Développement de solutions innovantes pour pallier certains aléas climatiques : réduire les effets de la sécheresse, de la grêle ou de gelées sévères (création de micro-climat)...



## Mesures

Mesures compensatoires et mesures d'accompagnement  
Convention de concours



## Partenariat

30 ans minimum avec la société d'exploitation, création d'activité (construction et exploitation)  
Sponsoring





# 3. Approche agrivoltaïque



# Une solution innovante globale



## Territoriale

- Maintien de l'activité agricole
- Double utilisation des surfaces agricoles
- Solution adaptée à chaque filière

## Environnementale

- Protection physique face aux aléas climatiques
- Création d'un micro-climat sous l'outil
- Outil de production pour faire face aux changements climatiques



Une **synergie** entre une **activité agricole primaire** et une **production d'énergie renouvelable secondaire**

## Agricole

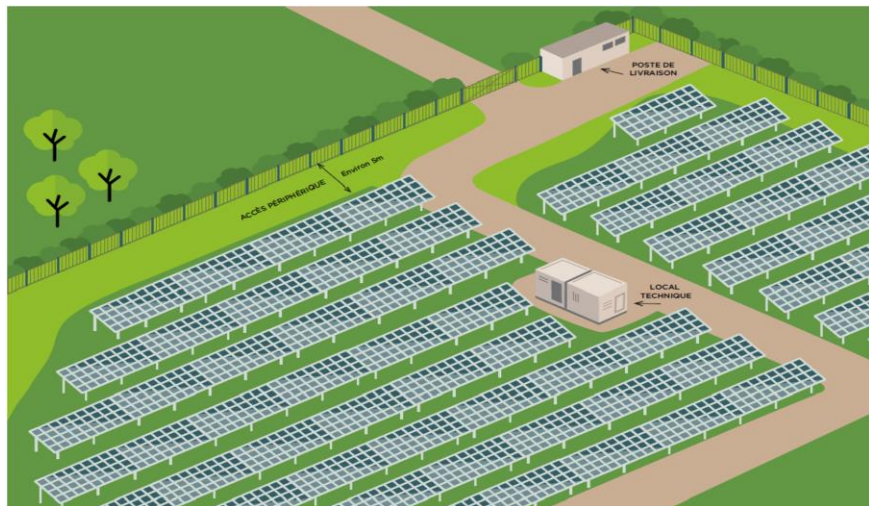
- Garantir le bien-être animal
- Dimensionnement en fonction de la conduite agricole
- Utilisation de la structure pour faciliter le travail agricole

## Economique

- Valorisation de l'activité agricole
- Optimisation et amélioration des performances économiques de l'exploitation.
- Complément de revenu fixe et pérenne (€/ha/an)

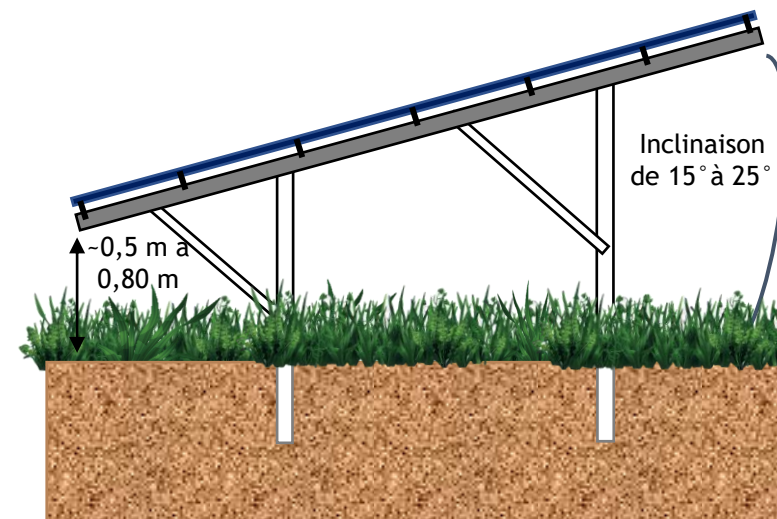


## La technologie structure fixe **conventionnelle** vs **agrivoltaïque**

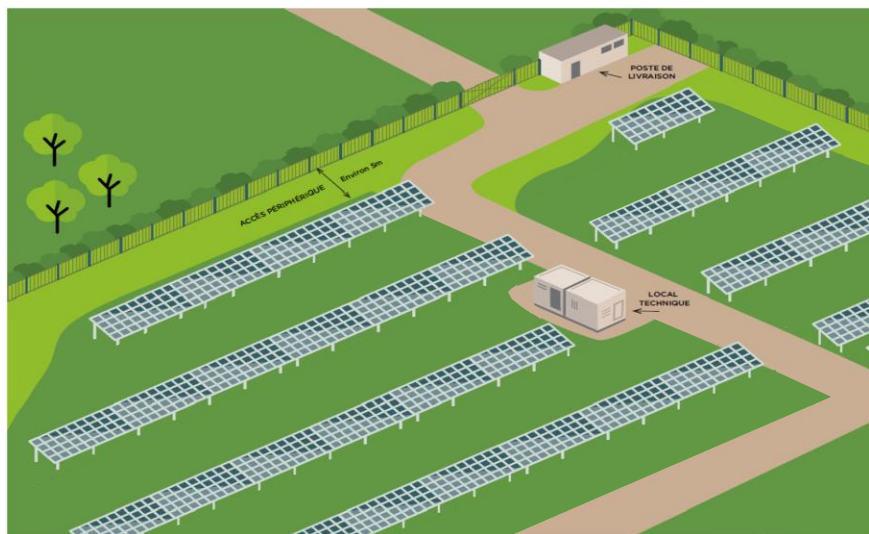


### STRUCTURE FIXE CONVENTIONNELLE

- Les installations fixes sont positionnées en prenant en compte la topographie et l'ombrage.
- Ce type d'installation est le plus courant, recommandé dans des zones de pentes  $> 10^\circ$
- Inter-rangs environ 3 m
- Bas de panneau 0,5m à 0,8m
- Maximisation de la couverture énergétique

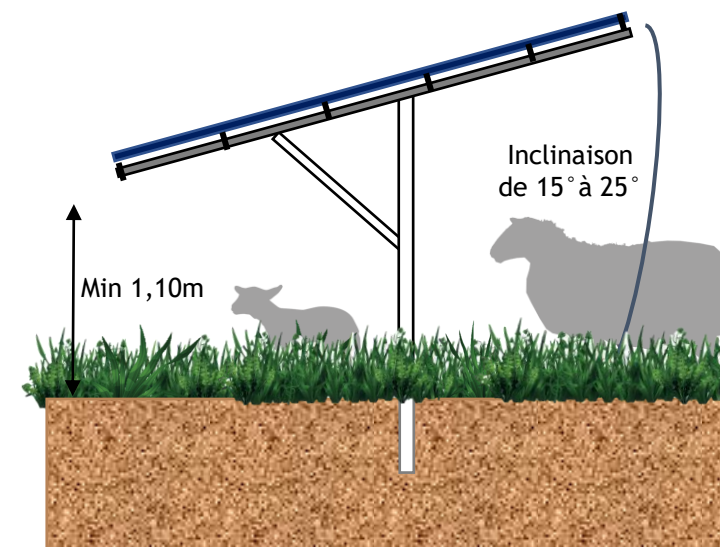


VS



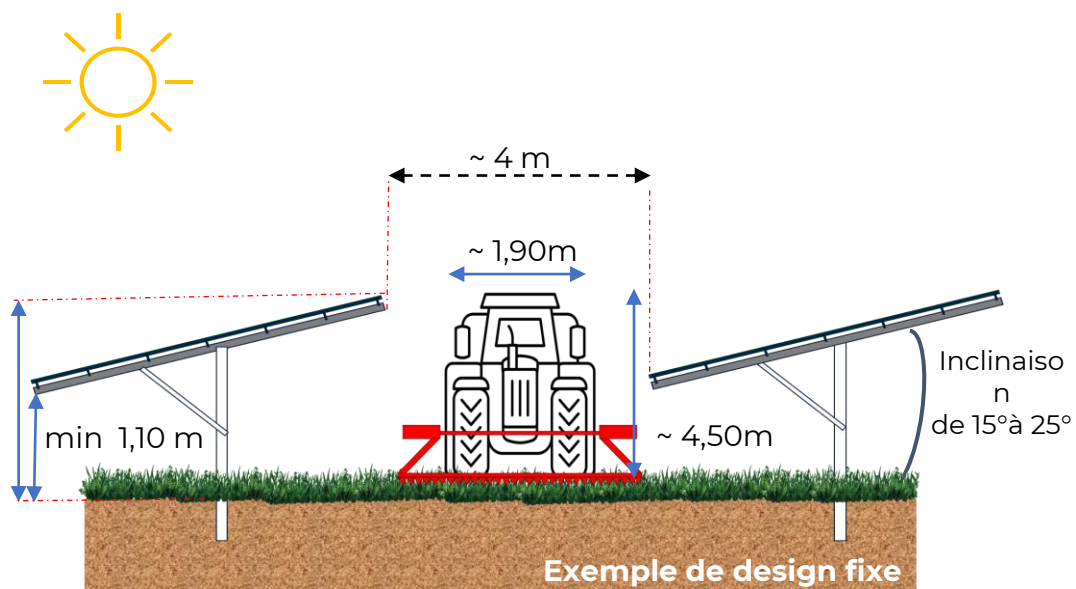
### STRUCTURE FIXE AGRIVOLTAÏSME OVIN

- Espacement inter-rang  $\sim 4$ m, pour le passage éventuel des machines agricoles
- Bas de panneau min  $\sim 1,10$  m – passage des moutons et entretien du site
- Clôtures adaptées (souple, poteaux bois, maille ovin)
- Structure mono pieux
- Pieux battus
- Dimensionnement en fonction de la conduite agricole





# Réflexion autour du design du parc agrivoltaïque



## installation en faveur de l'activité agricole

- Amélioration agronomique du sol et augmentation de la mise à l'herbe du troupeau
- Répartition uniforme des précipitations sous les panneaux (pas de formation de rigole au sol)
- Ombrage de la végétation – limitation des effets de l'évapotranspiration - préservation face aux forts ensoleillement
- La création d'un microclimat pouvant aller à la réduction de T° lors d'épisode de forte chaleur
- Bien-être animal – éviter les stress physique et thermique
- Agnelage sur des espaces ombragés

## Adaptation au travail mécanique

- Zone de retournement entre les tables et la clôture
- Espace entre panneaux au minimum de 4 m entre les tables pour le passage des outils agricoles et des bêtes.
- Installation d'une structure fixe monopieux sans barre inter-rangs pour ne pas entraver le passage
- Hauteur des modules adaptés au passage des bêtes

Protection des estives et favoriser le bien-être animal

Maintien de l'activité agricole

Optimisation des performances économiques de l'exploitation

Acceptabilité sociale du projet



# 4. Zones d'études et synthèse des études initiales

# Historique du projet et instances consultées



## 2<sup>ème</sup> semestre 2020

- Etudes de pré-faisabilité (229 ha)
- Rencontre de M. le Vice-président de la CCHLEM en charge du développement des EnR
- Premiers échanges avec les services de la DDT 87



## Janvier-mars 2021

- Rencontre avec M. le Maire
- Lancement des études d'impact sur l'environnement (72 ha)
- Rencontre avec la Chambre départementale d'agriculture
- Porte-à-porte pour informer les riverains proches des études en cours



## Juin-septembre 2021

- Publipostage d'information sur le projet, à destination des habitants de Val-d'Oire-et-Gartempe
- Mise en ligne d'un site internet dédié au projet ([www.parc-solaire-bussiere-poitevine.fr](http://www.parc-solaire-bussiere-poitevine.fr))
- Rendu des états initiaux des études d'impact sur l'environnement
- Présentation des résultats et échanges avec la DREAL (service Conservation des espèces)



## Novembre 2021 – Mars 2022

- Rencontre des riverains les plus proches (Chez Coly, Marsanges et le Repaire) pour ajuster les implantations (33 ha -> 29 ha)
- Conception du projet technique en lien avec le futur projet agricole
- Lancement de l'étude préalable agricole



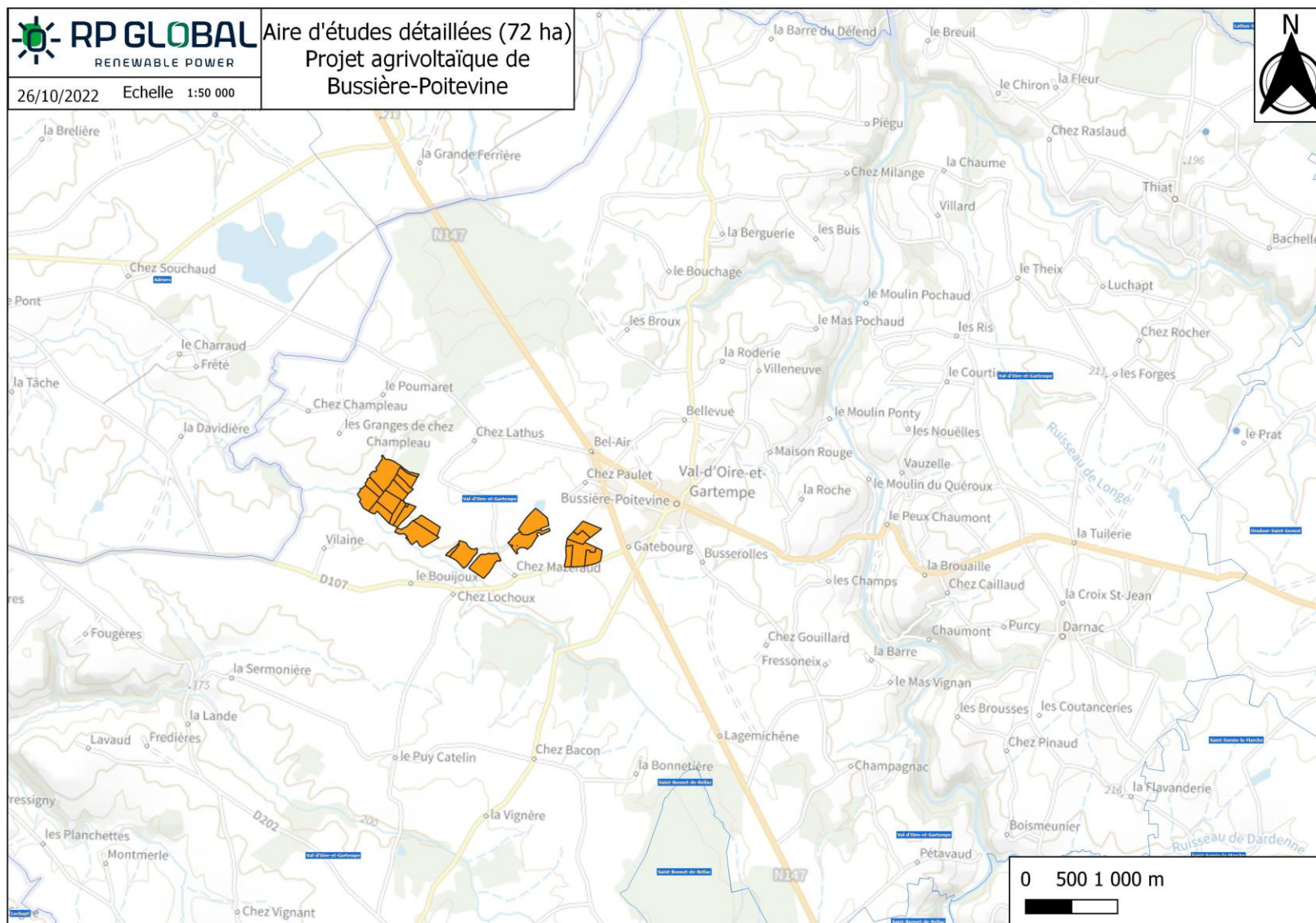
## Été-automne 2022

- Finalisation des cahiers des charges du projet agricole
- Finalisation des études d'impact sur l'environnement
- Réunion avec les services de la DDT 87

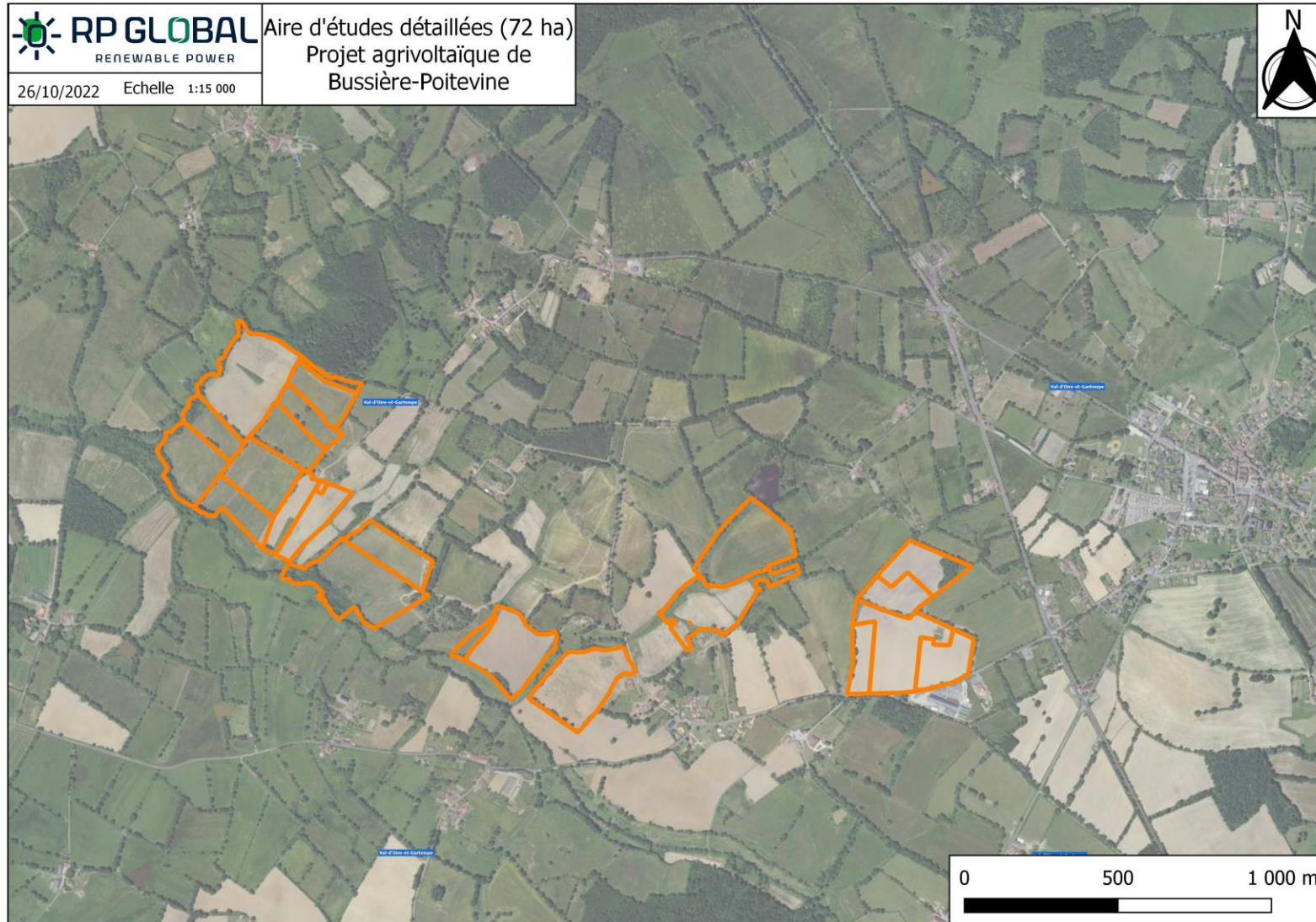




# Zone d'études du projet (1/3)



# Zone d'études du projet (2/3)



## Lieux-dits :

Chez Vinard, Chez Coly, Marsanges,  
Chez Mazeraud, le Repaire

**Surface en études :** 72 ha

## Occupation, usages actuels :

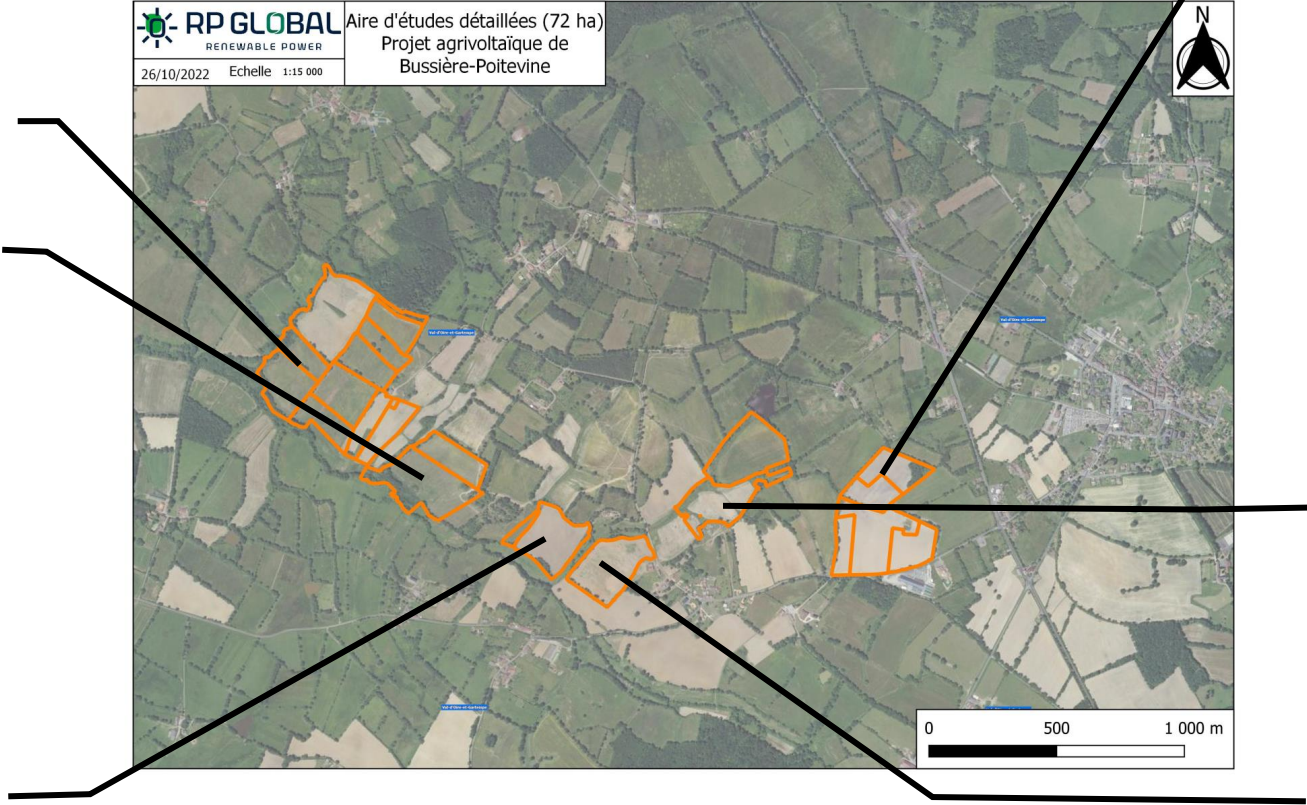
- Prairies temporaires et cultures
  - Terres arables difficilement productives et récemment converties en prairie
  - Zones naturelles

## Propriétaire exploitante :

Mme Marina BUJON

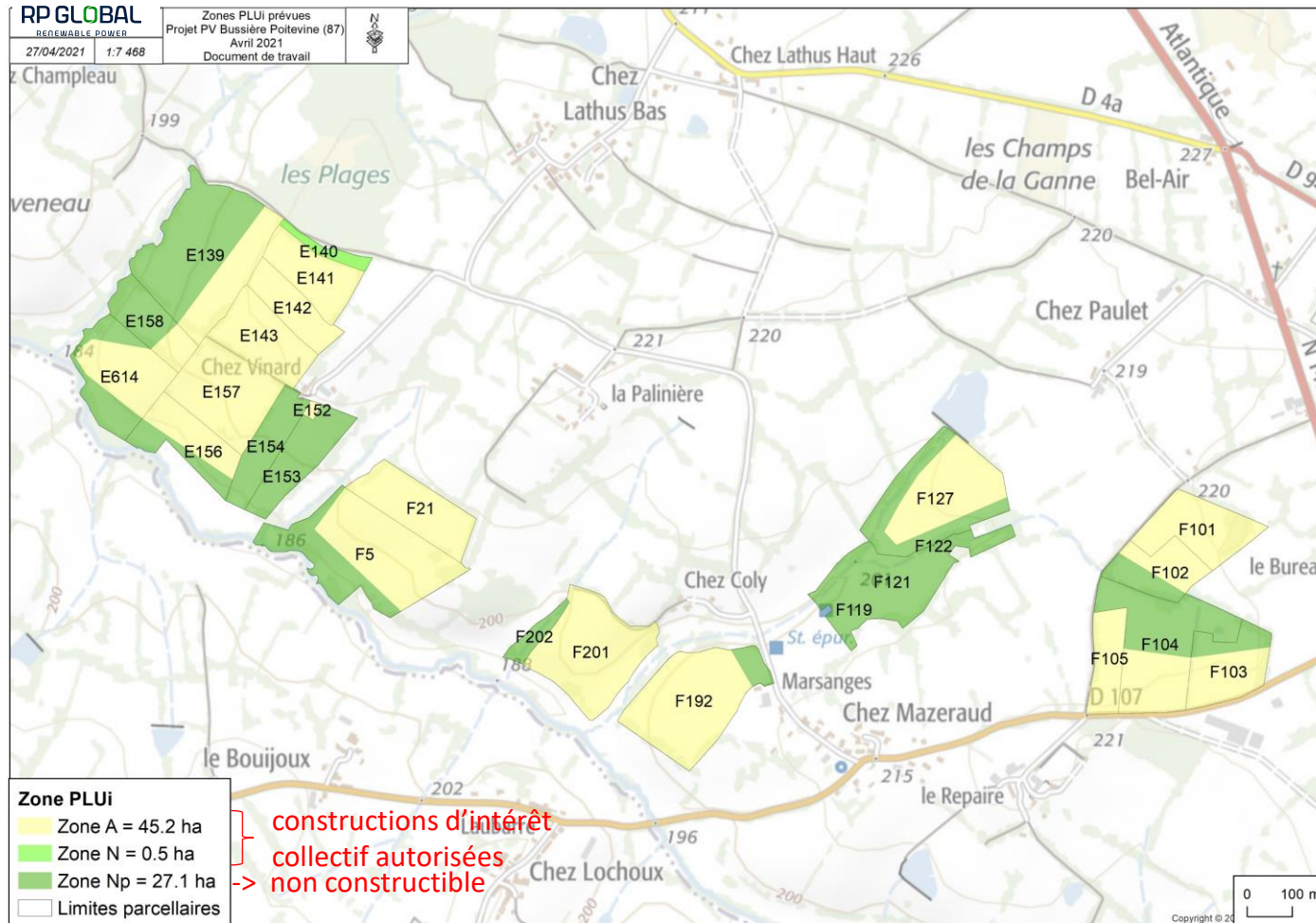


# Zone d'études du projet (3/3)





# Urbanisme réglementaire



## Document actuellement en vigueur :

- Règlement National d'Urbanisme (RNU)
  - Parcelles hors zones urbanisées qui peuvent être ouvertes à l'urbanisation dans le cas d'équipements d'intérêt collectif et soumise à l'avis de la CDPENAF

## PLUi en cours d'approbation :

- Implantation PV en zones A et N *a priori* compatible avec le futur document
  - Zone Np inconstructible

# Evaluation environnementale : l'étude d'impact



## Environnement physique :

sols, topographie, géologie, hydrogéologie, ressources en eau, climat, risques naturels...



## Environnement naturel :

étude faune/flore spécifique et étude spécifique sur les incidences Natura 2000 (sites se trouvant dans un périmètre de 10 km)



## Paysage et patrimoine :

analyse des perceptions depuis l'habitat, le réseau routier, le patrimoine réglementé, photomontages avant/après implantation...



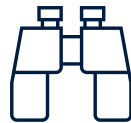
## Environnement humain :

démographie, socio-économie, agricole, patrimoine culturel et archéologique, occupation des sols, urbanisme, réseaux et infrastructures, risques technologiques...

Bureau d'étude indépendant sélectionné :



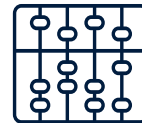
Etat initial de l'environnement



Conception du parc photovoltaïque



Evaluation des impacts



Séquence Eviter/Réduire



Mise en œuvre de la compensation



Si impacts négatifs résiduels

## Volet humain

### **Proximité avec des habitations et autres bâtiments à usage économique**

- Concerter les futures implantations avec les riverains concernés

### **Proximité avec des routes départementales et communales**

- Définir le positionnement des accès et des clôtures avec les services techniques départementaux et communaux

### **Développement économique local**

- Appliquer des clauses sociales en faveur des travailleurs locaux en insertion lors du chantier de construction (engagement volontaire)

### **Archéologie préventive**

- Suivre les prescriptions à venir des services de la DRAC

### **Prévention contre la propagation des incendies**

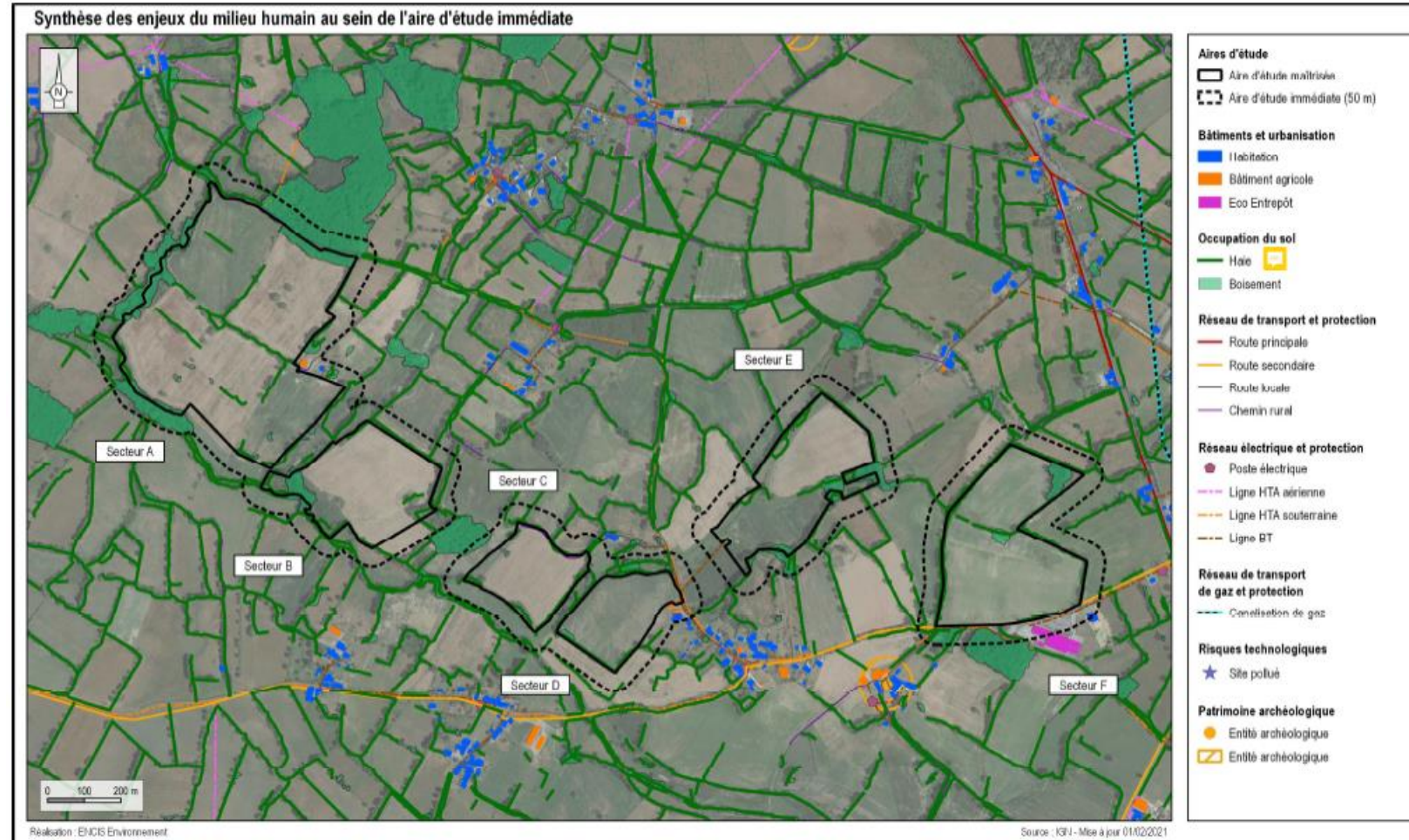
- Suivre les prescriptions reçues du SDIS





# Les enjeux identifiés **avant projet** à l'échelle des zones d'étude (2/8)

## Volet humain



### Volet physique



#### **Présence de zones humides (critères « végétation » et « pédologique »)**

- ↳ Eviter ces surfaces dans la mesure du possible

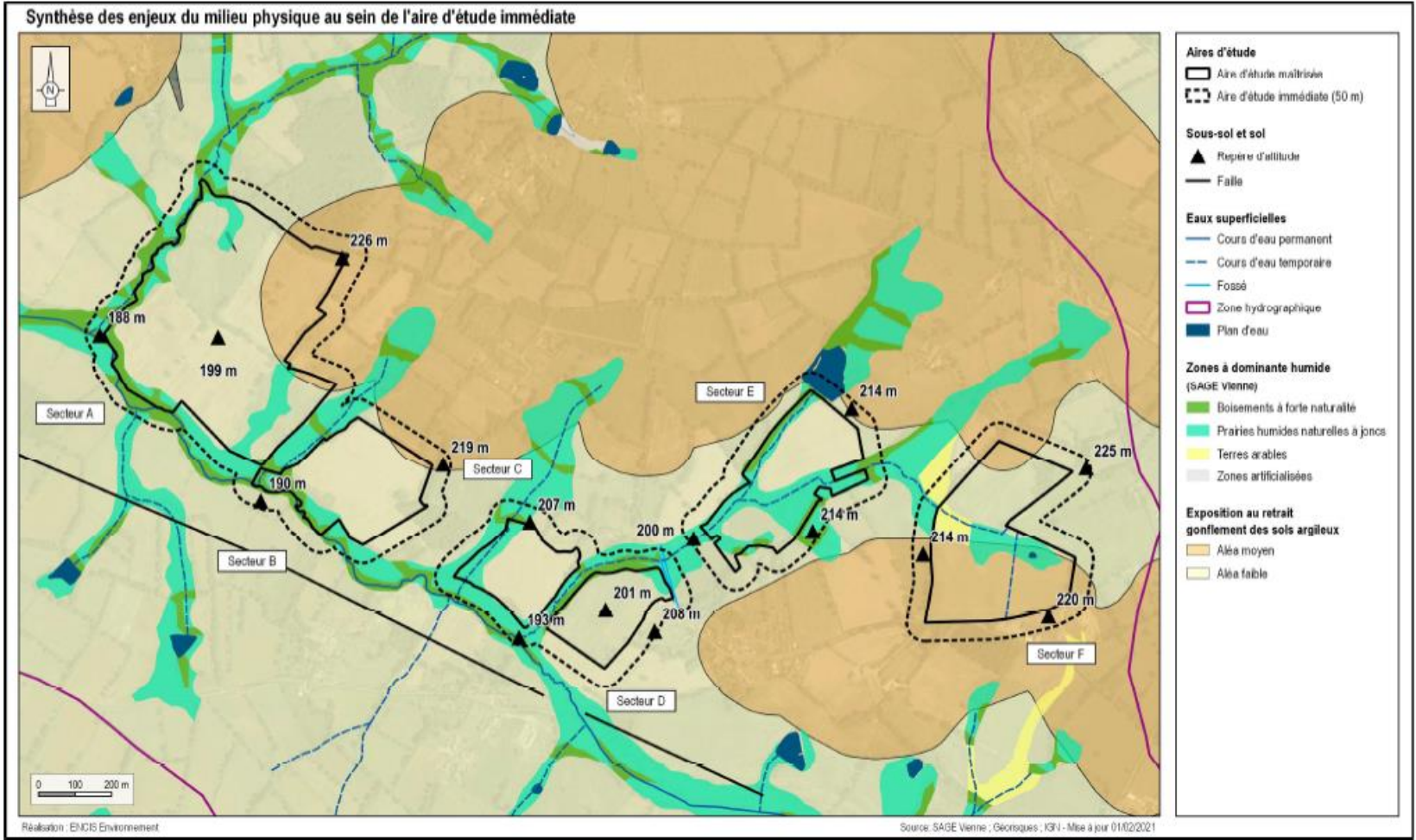
#### **Proximité directe avec des cours d'eau (Franche Doire, Caline, ruisseaux temporaires)**

- ↳ Mettre en œuvre des modalités de réalisation visant à préserver la qualité des sols, des eaux de surface et souterraines (battage des pieux sans béton...)

# Les enjeux identifiés avant projet à l'échelle des zones d'étude

(4/8)

## Volet physique



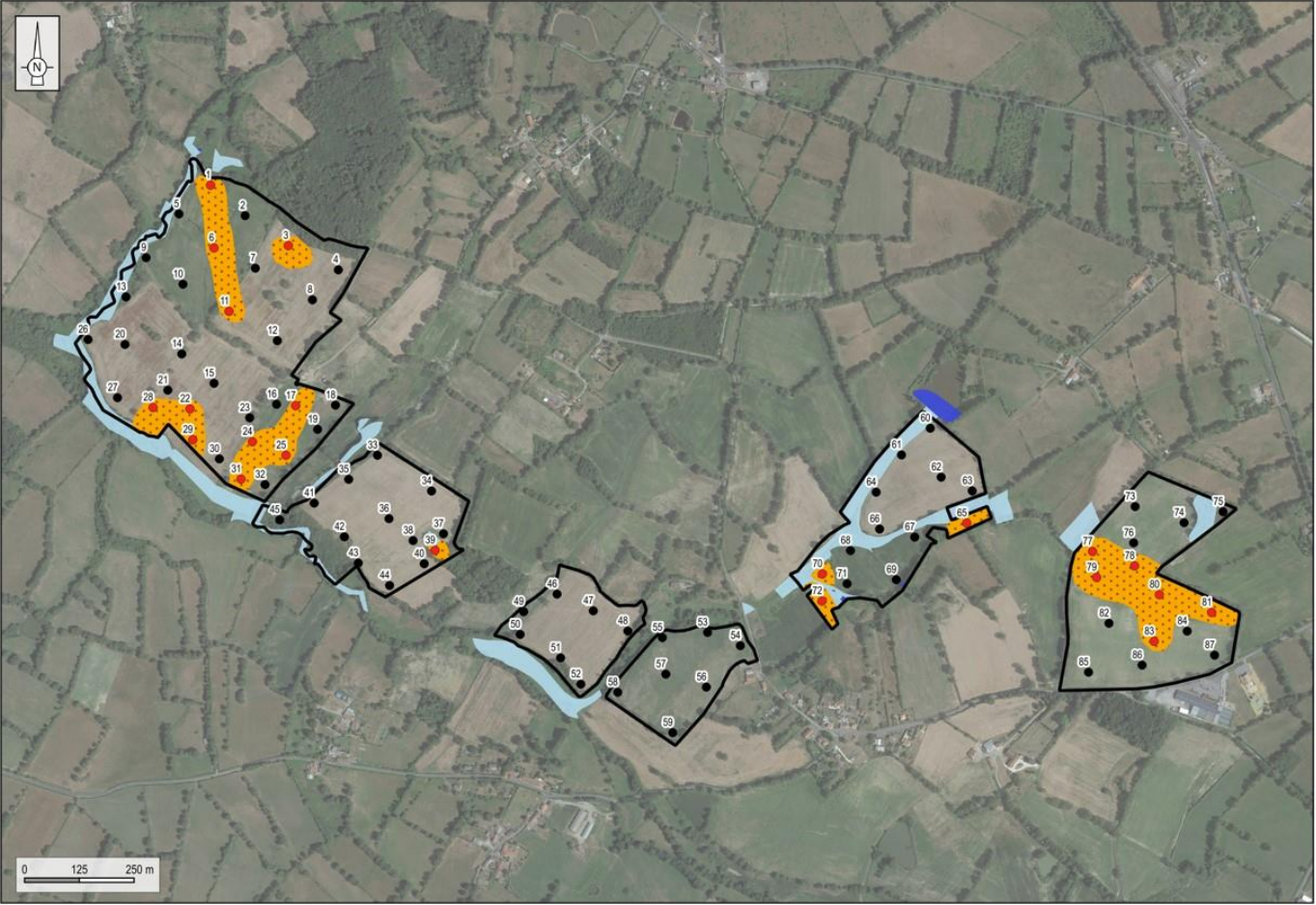


# Les enjeux identifiés avant projet à l'échelle des zones d'étude

(4/8)

## Volet physique

Résultat des sondages et caractérisation pédologique des zones humides



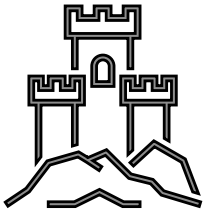
- Aires d'étude**
  - Aire d'étude maîtrisée
- Résultats des sondages**  
Réalisés les 14 et 21 octobre 2021
  - Sondage négatif
  - Sondage positif
  - Zone humide pédologique
- Type d'habitat humide**
  - Habitats aquatiques
  - Habitats humides





# Les enjeux identifiés **avant projet** à l'échelle des zones d'étude (5/8)

## Volet paysager et patrimoine



**Absence de périmètre protégé**

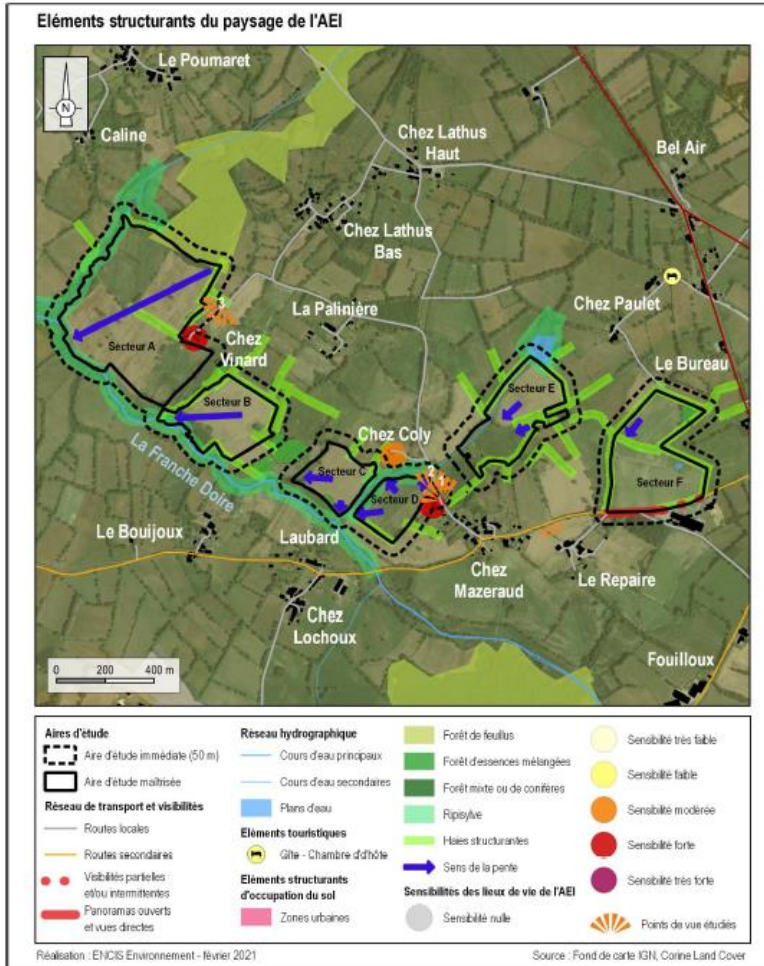
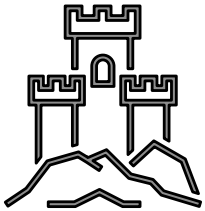
**Points de vue éloignés faible sensibilité du fait du relief et de la végétation**

**Points de vue proches : sensibilités modérées (Chez Coly) à fortes (Chez Vinard, Marsanges et le Repaire)**

- Concerner les implantations avec les riverains les plus proches et proposer des aménagements paysagers si nécessaires

# Les enjeux identifiés avant projet à l'échelle des zones d'étude (6/8)

## Volet paysager et patrimoine



Photographie 18 : Vue filtrée/masquée (selon la saison) par les écrans végétaux depuis le lieu-dit Chez Coly, situé à cheval sur l'AER et l'AEI (vue 7). Les secteurs C et D sont les plus proches et les plus visibles.



Photographie 19 : Les écrans végétaux qui bordent la route dissimulent les vues en période estivale depuis les lieux-dits de Laubard et Chez-Lochoux (vue 8).



Photographie 20 : Les secteurs E et F sont les plus proches du lieu-dit Chez Paulet. Le secteur F est dissimulé par des granges mais une ouverture visuelle permet des perceptions filtrées par la végétation environnante en direction du secteur E de l'AEI (vue 9).



Photographie 27 : Depuis le hameau du Boujoux, les perceptions sont en grande partie filtrées/masquées (selon la saison) par le bocage et les boisements (vue 16).



Photographie 38 : Vue depuis le lieu-dit de Marsange en direction du nord. Les secteurs D (à gauche) et E (à droite) sont les plus proches et ici visibles (vue 1).

### Volet biodiversité

#### **Enjeux faibles à modérés sur les surfaces ouvertes (cultures et prairies)**

- Mettre en œuvre des modalités de réalisation visant à préserver les espèces patrimoniales lors de (démarrage du chantier hors période de nidification, ne pas créer de zones attractives sur le chantier...)

#### **Enjeux forts à très forts sur les linéaires de haies, les alignements de vieux arbres et les habitats caractéristiques des zones humides**

- Eviter les implantations sur les habitats naturels humides, maintenir les linéaires de haies et éviter la coupe de vieux arbres, créer des lisières d'une dizaine de mètres de large (mesure d'accompagnement)





# Les enjeux identifiés avant projet à l'échelle des zones d'étude

(8/8)

## Volet biodiversité

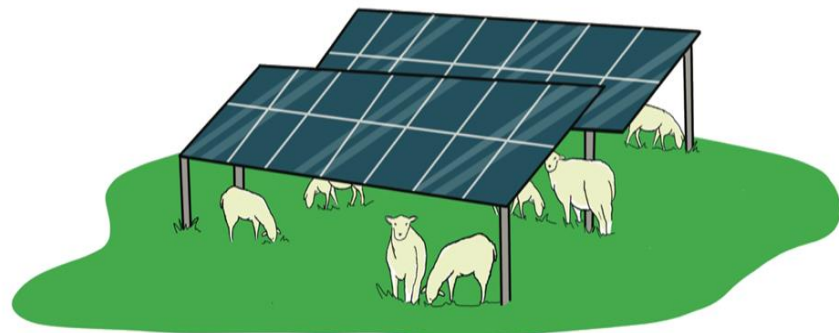






# 5. Implantations projetées, et mesures d'intégration

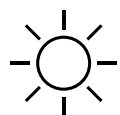
# Conception d'un outil agrivoltaïque (1/2)



## Une installation en faveur de l'activité agricole



Répartition uniforme des précipitations sous les panneaux (pas de formation de rigole au sol)



Répartition des rayons du soleil sous les panneaux permettant une photosynthèse homogène durant la journée

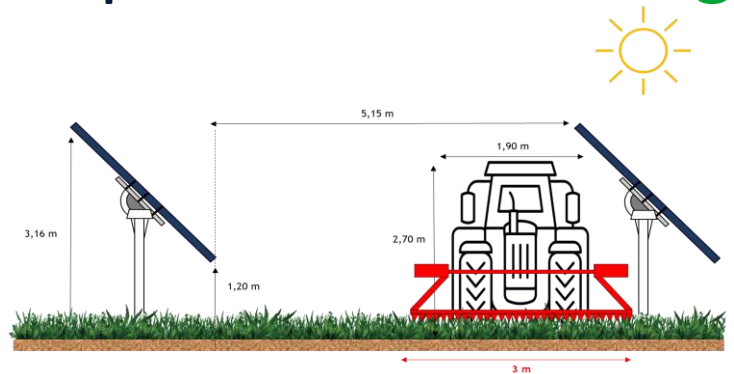


Création d'un microclimat pouvant aller à la réduction de 10° lors des plus fortes chaleurs.

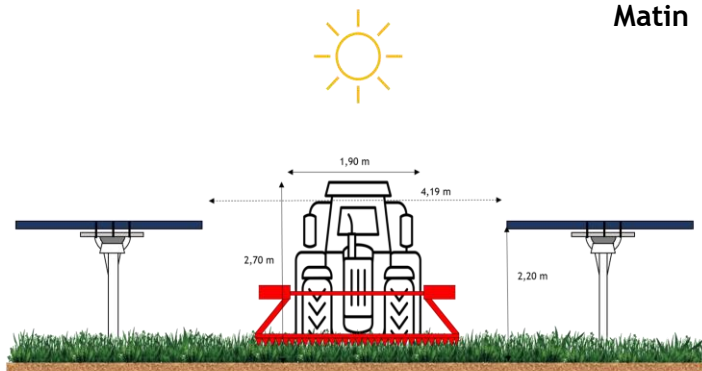
<b>Activité agricole principale</b>	Elevage ovin viande
<b>Aménagements nécessaires</b>	Semis prairial avant travaux Clôtures périphériques Parcs de contention Tunnel pour l'agnelage si besoin
<b>Fournitures nécessaires</b>	Système GPS Abreuvoirs et approvisionnement en eau Broyeur à bras déporté si besoin
<b>Justifications du projet (réponse aux critères de la réglementation)</b>	Viabilité économique de l'activité agricole en dehors de la production PV



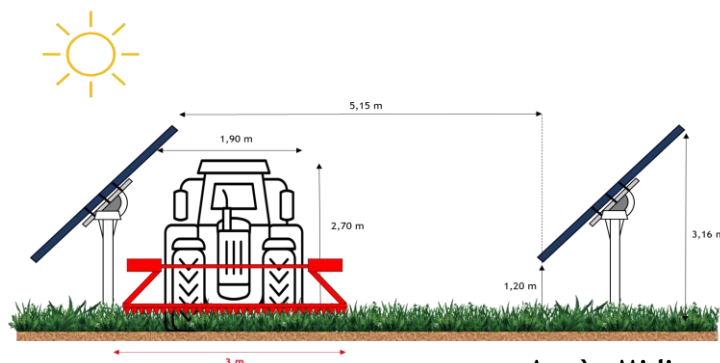
# Conception d'un outil agrivoltaïque (2/2)



Matin



Midi

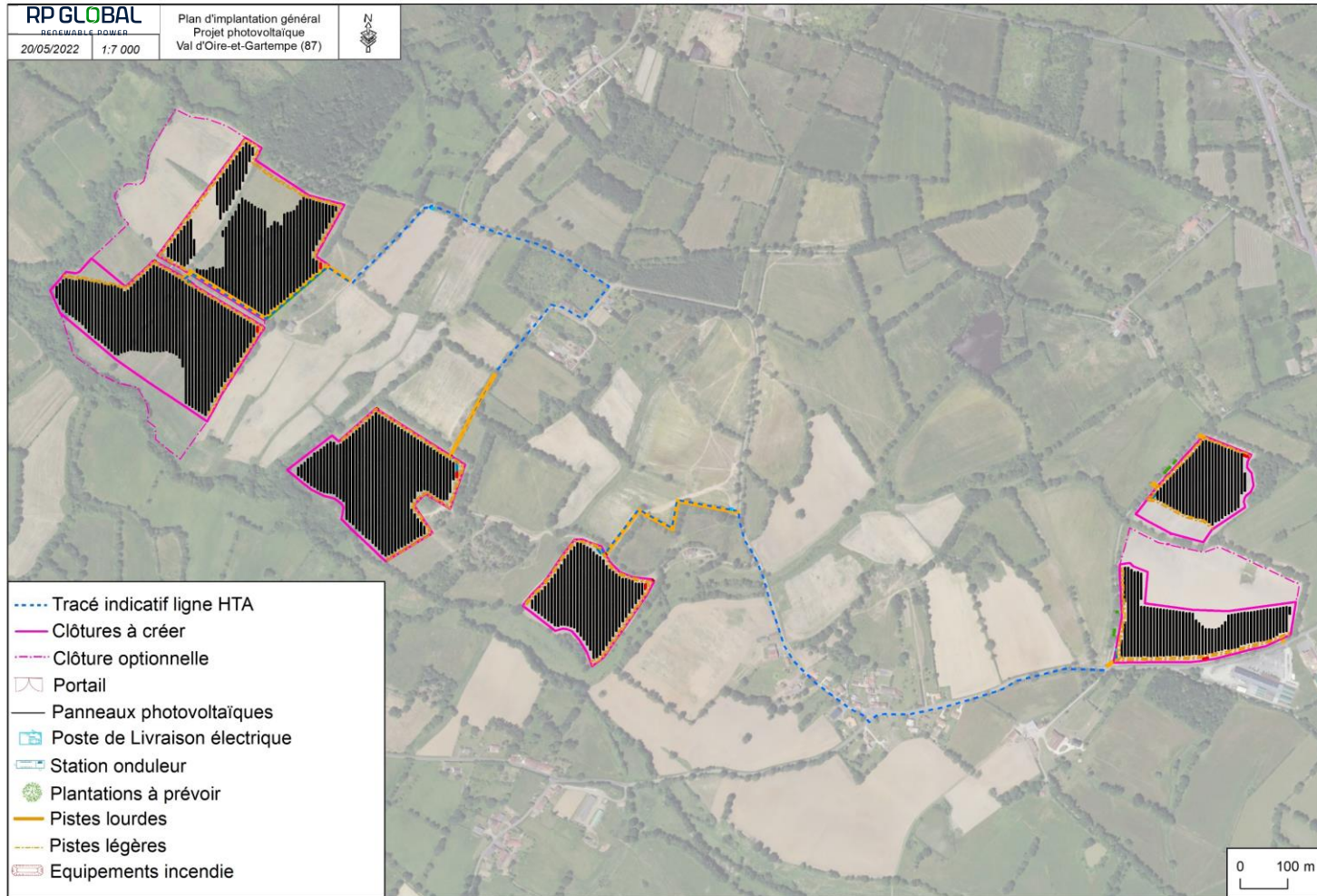


Après-Midi

Mouvement d'un panneaux « Trackers » sur le temps d'ensoleillement par jour

<b>Taux de couverture PV</b>	35% max
<b>Technologie</b>	Trackers (cf illustration ci-contre)
<b>Hauteur bas de panneau</b>	1,10 m mini
<b>Hauteur haut de panneau</b>	3,16 m
<b>Inclinaison max</b>	55°
<b>Distance inter-rangs</b>	[4,20 m - 5,10 m]
<b>Largeur des pistes</b>	3 m 7m entre clôtures et panneaux
<b>Tables Modules</b>	2H30 et 2H15 (demi-tables) 670 Wc

# Implantations projetées : données globales



## Avantages :

- Evite des impacts notables sur des habitats d'espèces protégées et sur des zones humides
- Implantations en dehors des zones Np du futur PLUi
- Limite les points de vue directs depuis des habitations



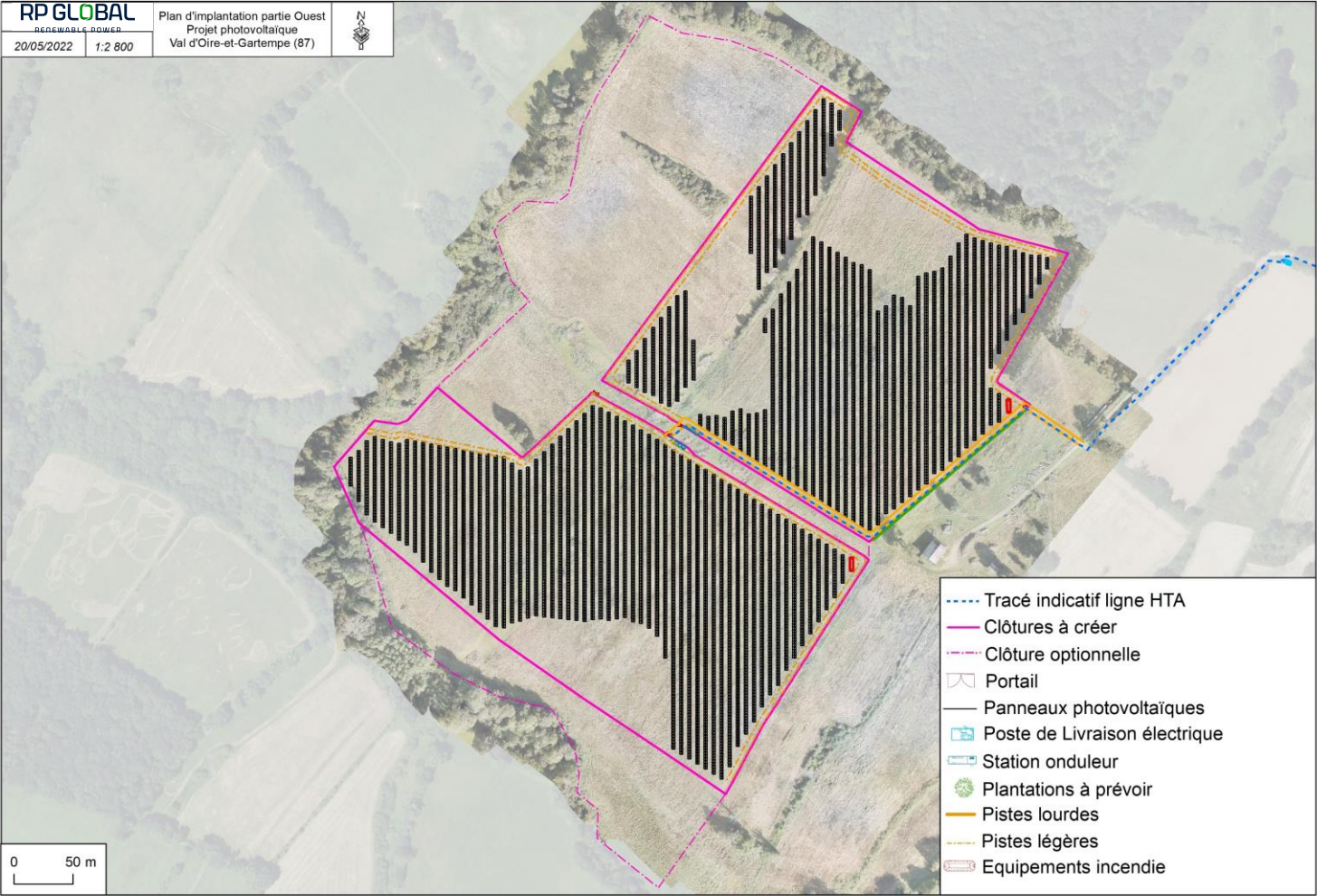
# Implantations projetées : données globales



Surface à clôturer	33,18 ha dont 29 ha agrivoltaïques
Surface mini. supplémentaire pouvant être intégrée	11,04 ha de prairies sans couverture PV
Taux de couverture PV	32 % (panneaux à l'horizontale)
Surfaces témoin*	2 x 1 ha sans couverture PV
Puissance installée	19,92 MWc
Puissance moyenne annuelle	27 910 MWh/an
Foyers alimentés	5500 par rapport à la consommation moyenne
CO <sub>2</sub> évité / an	900 T par rapport au mix énergétique français

\* pour suivis agronomiques et zootechniques de référence

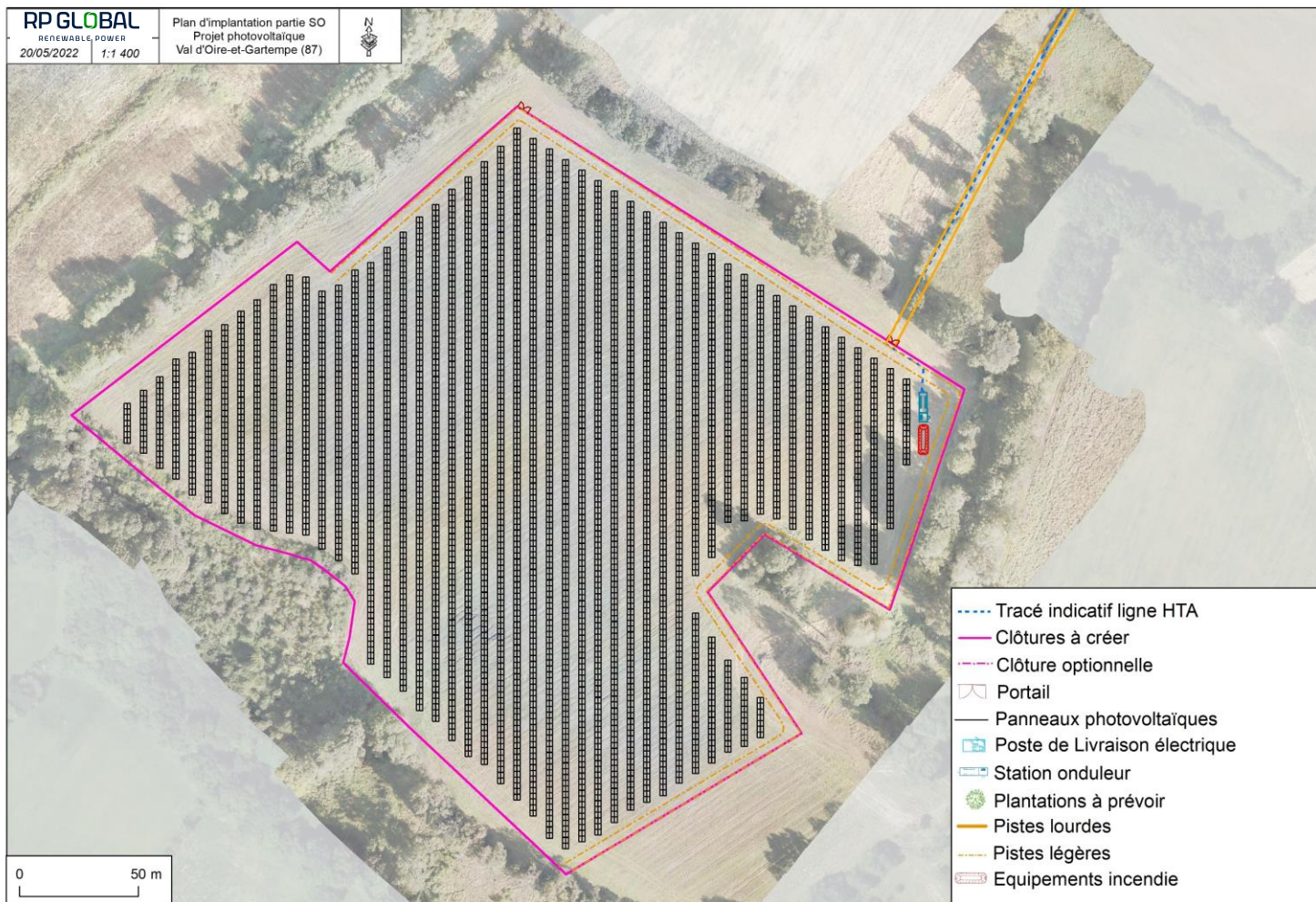
# Implantations projetées : Chez Vinard



Surface à clôturer	15,85 ha
Surface mini. supplémentaire pouvant être intégrée	7,23 ha



# Implantations projetées : la Palinière



Surface à clôturer

6,18 ha

Surface mini.  
supplémentaire  
pouvant être intégrée

-

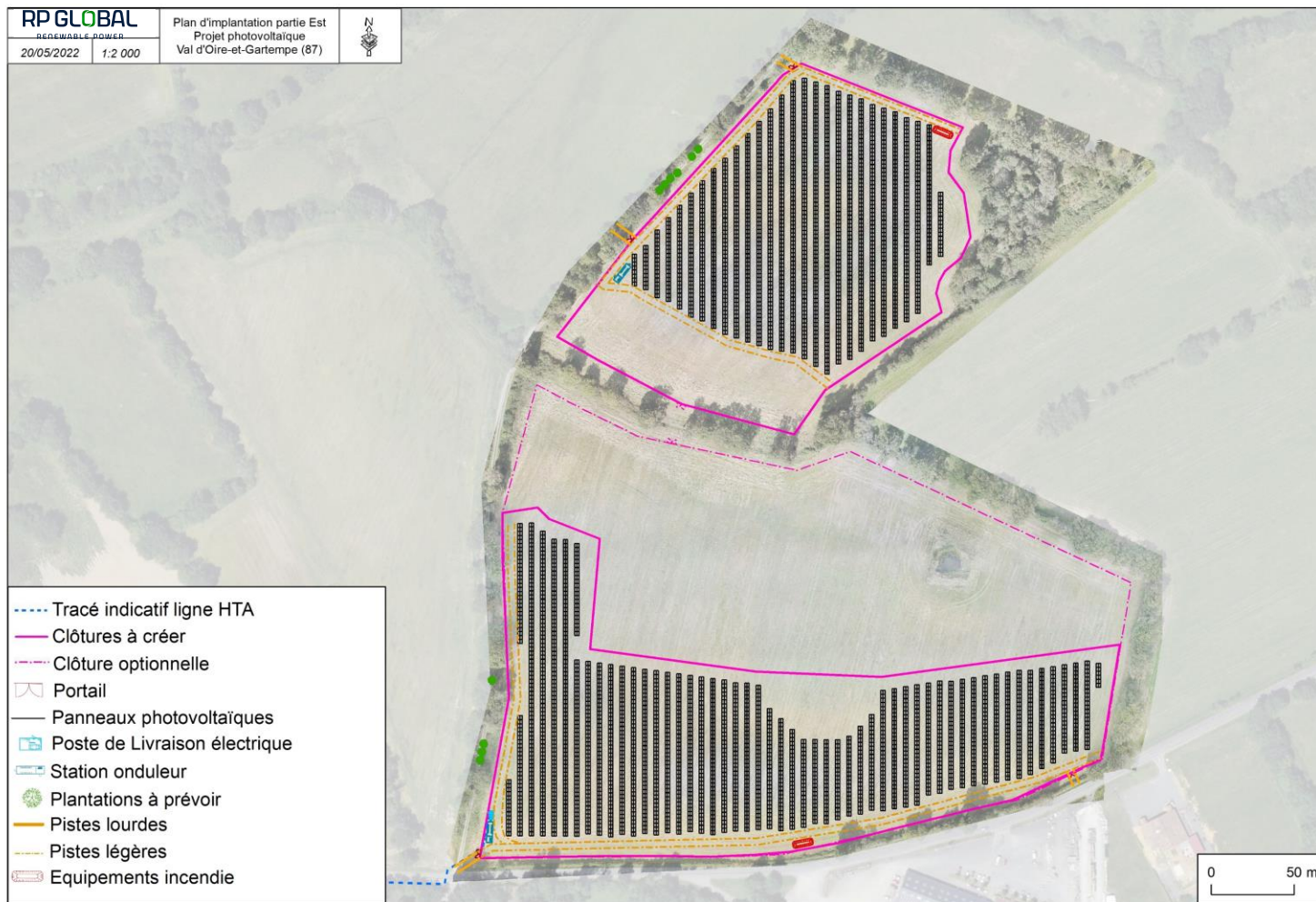


# Implantations projetées : Chez Coly



Surface à clôturer	3,65 ha
Surface mini. supplémentaire pouvant être intégrée	-

# Implantations projetées : le Bureau



Surface à clôturer

7,50 ha

Surface mini.  
supplémentaire  
pouvant être  
intégrée

3,80 ha de prairies  
sans couverture PV

## Sécurité du site

### **Mettre en place des équipements spécifiques**

- Champs solaires intégralement clôturés et portails d'accès fermés à clé
- Caméras de surveillance connectées au centre de supervision

### **Mettre en œuvre les prescriptions du SDIS 87**

- Accès carrossables d'au moins 3m
- 2 entrées par champ solaire
- Ecartement d'au moins 5m entre les panneaux et les clôtures
- 1 réserve incendie de 60 m<sup>3</sup> par champ solaire
- Autres dispositions électriques pour les différents composants et locaux de la centrale.





## Activité agricole de production

### **Pérenniser l'activité agricole locale**

- ↳ Partenariat avec la Chambre d'agriculture pour la recherche et la sélection d'un futur éleveur local (jeune agriculteur en cours d'installation ou éleveur déjà en place)
- ↳ Maintien d'une activité ovine existante sur le territoire local
- ↳ Mise en place d'une convention agrivoltaïque entre l'exploitant agricole et le développeur

### **Améliorer les conditions d'exploitation et de production agricoles**

- ↳ Création d'un microclimat sous l'outil agrivoltaïque (température et hydrométrie)
- ↳ Création de zone d'ombre pour le bien-être animal face aux fortes chaleurs
- ↳ Réduction des impacts des sécheresses sévères sur le développement des prairies
- ↳ Installation de zones d'abreuvement
- ↳ Installation de zone d'affouragement
- ↳ Outil agrivoltaïque avec système de tracker (suivi du soleil) avec implantations compatible avec un élevage ovin et un entretien mécanique (*voir détails en pages 33-34*)

### **Evaluer dans le temps les valeurs agronomiques**

- ↳ Mise en place d'un suivi agronomique avec un organisme agricole expérimenté
- ↳ Gestion de zones témoins pour comparer les prairies avec et sans l'outil



## Milieus naturels et biodiversité (1/2)



### **Favoriser la reconquête des milieux naturels**

- Mise en place d'un couvert prairial et homogène entre et sous les panneaux (gradient lumineux et pluviométrie suffisants) : rehaussement des structures à 1,10 m, interstices entre les modules, élargissement des espaces inter-rangs, réduction des surfaces de recouvrement...
- Mise en place d'une gestion pastorale
- Bilan global positif sur les zones humides : impact limité à 650 m<sup>2</sup> par la création de pistes périphériques sur des ZH « pédologiques » et compensation sur site (conversion de cultures intensives en prairie permanente de pâturage)
- Privilégier des ancrages par pieux sans béton dans le sol (après étude géotechnique)
- Pistes légères enherbées
- Plantations d'essences locales diversifiées (haies multi-strates)

## Milieus naturels et biodiversité (2/2)



### **Préserver les milieux favorables à la flore et à la faune patrimoniales, ainsi que ses circulations**

- Maintien des stations de flore patrimoniale, des habitats naturels humides, des linéaires de haies et des vieux arbres
- Démarrage des travaux en dehors des périodes sensibles pour la faune patrimoniale (mars à mi-août)
- Éviter la création de zones attractives à la faune dans les emprises du chantier
- Pas de travaux nocturnes ou d'éclairage permanent
- Dispositifs de transparence sur les clôtures pour la petite faune
- Création de lisières enherbées le long des linéaires arborés (corridors de déplacement)



## Insertion paysagère



### **Intégrer de manière satisfaisante le projet dans son paysage**

- Exclusion totale des 2 zones à Marsanges après concertation avec les riverains proches
- Renforcement des linéaires de haies (essences locales) aux abords du bâti de Chez Vinard et le long chemin proche du Repaire
- Choix cohérent des matériaux et des couleurs (locaux techniques, clôtures, portails) : alliance de vert et de bois

# Estimation des retombées fiscales annuelles

## Projet de 19,9 MWc sur 29 ha

### Commune de Val d'Oire et Gartempe

TFPB  
8 340 €

### Communauté de communes du Haut Limousin en Marche

IFER  
25 932 €

TFPB  
602 €

CVAE  
8 975 €

CFE  
20 704 €

### Département de la Haute-Vienne

IFER  
25 932 €

TFPB  
10 577 €

CVAE  
7 959 €

### Taux taxe foncière (2019) :

Commune : 15,0 %

Communauté de communes : 1,1 %

Département : 19,0 %

### Taux CFE (2019) :

Communauté de communes 26,5 %

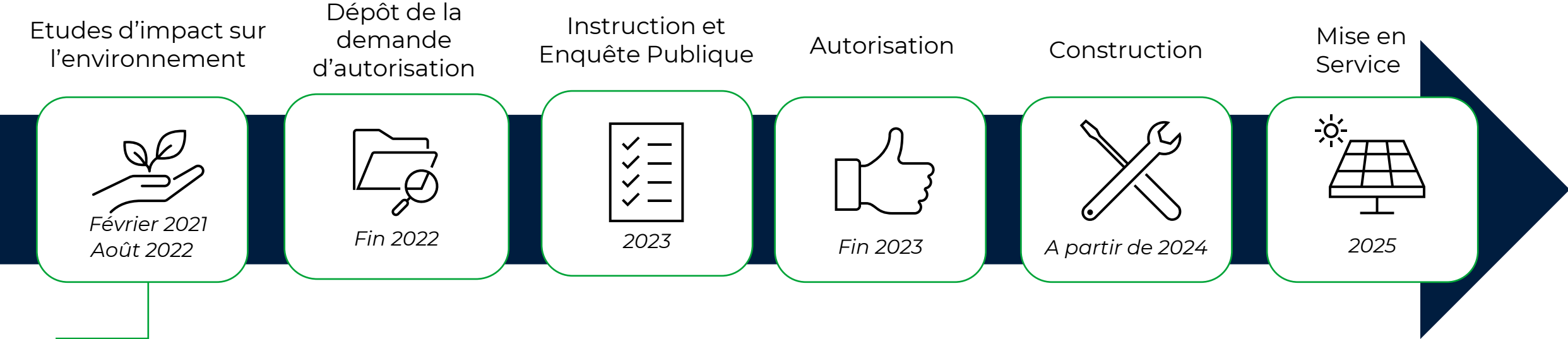
La redevance pour l'archéologie préventive et la taxe d'aménagement sur les surfaces construites seront à ajouter.

**109 021 €/an**

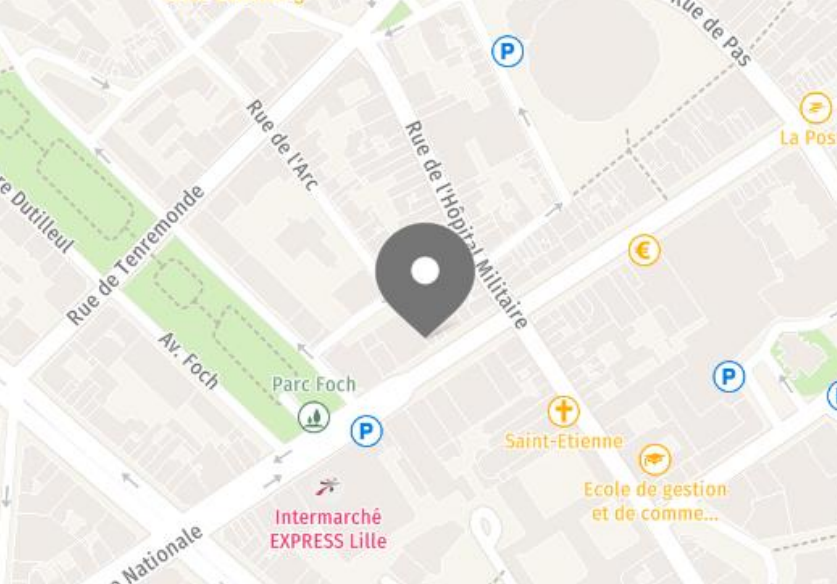
# 6. Prochaines étapes



# Calendrier prévisionnel du projet

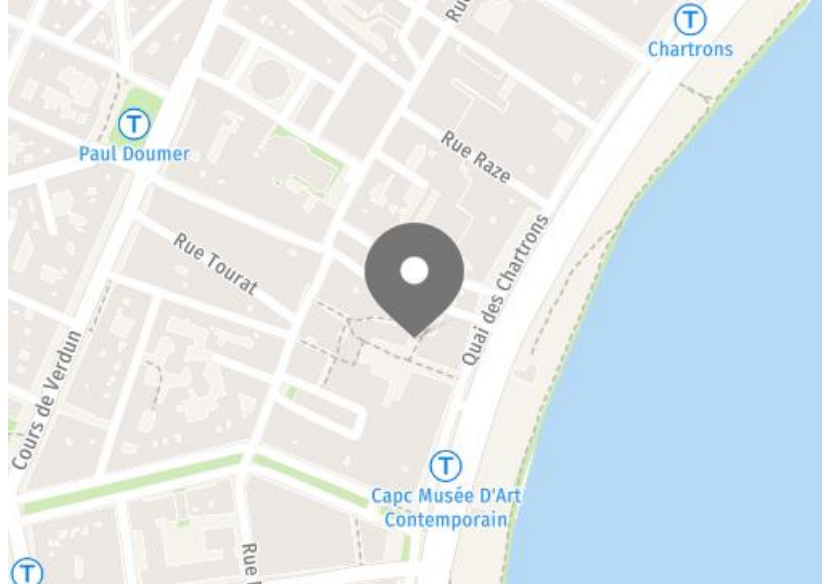


<p><b>Etat initial de l'environnement</b></p> <p>-----</p> <p>Paysage, Ecologie, Humain, Physique</p>	<p><b>Etude agricole</b></p> <p>-----</p> <p>Usages, productions, rentabilités, perspectives, dispositions techniques</p>	<p><b>Etudes des variantes et de leurs effets sur l'environnement et les activités agricoles</b></p> <p>-----</p> <p>Meilleure alternative du choix d'implantation</p>	<p><b>Définition des mesures d'évitement, de réduction d'impact et de compensation le cas échéant</b></p>	<p><b>Description technique du projet retenu soumis à permis de construire et autres autorisations éventuelles</b></p>
---	---	--	---	--



## RP Global France

96 rue Nationale  
59000 Lille



## RP Global France Antenne Bordeaux

Les Bureaux de la Cité  
Mondiale  
23 Parvis des Chartrons  
33000 Bordeaux



## RP Global France Antenne Avignon

395 rue du Grand  
Gigognan  
84000 Avignon

# RP GLOBAL

RENEWABLE POWER

Tel : +33 (0)3 20 51 16 59  
[www.rp-global.com](http://www.rp-global.com)

